

# Vous souhaitez construire un abri de jardin

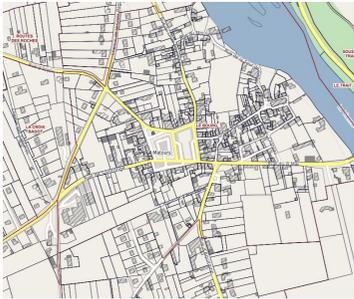
Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de la construction est supérieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- l'emprise au sol est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>,
- la surface de plancher est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>,
- la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 12 mètres.

Le dossier est à déposer en mairie en 2 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 1 mois à partir de la date de dépôt en mairie. Si le terrain est situé dans le périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF), le dossier est à déposer en mairie en 3 exemplaires et le délai d'instruction de droit commun est de 2 mois.

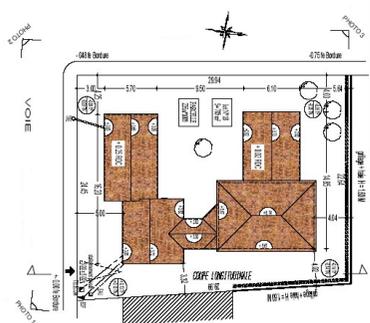
## 1) Un formulaire « Demande Préalable de Travaux » : [Cerfa 13703\\*07](#)

## 2) Un plan de situation du terrain



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

## 3) Un plan de masse de la construction à édifier ou à modifier



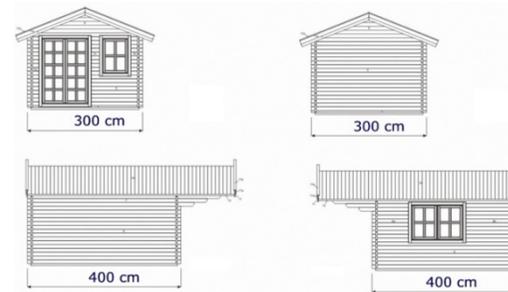
Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que la future construction respecte les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a.

Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

## 4) Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents, ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti.

## 5) Un plan des façades et des toitures de la future construction



Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.

## 6) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement



Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

**Attention au nombre d'exemplaires demandés pages 5 et 6 du Cerfa.**